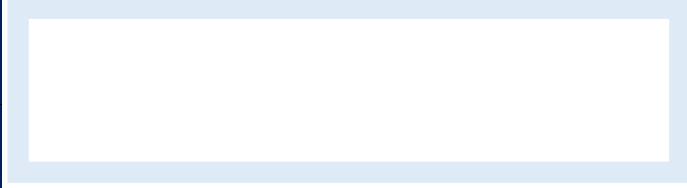




SERVICE DE L'URBANISME
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324-5678, POSTE 4255
[Info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)

FORMULAIRE DE DEMANDE

PERMIS D'ARROSAGE EXTÉRIEUR

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
3 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Nouvelle pelouse <input type="checkbox"/> Nouvel aménagement
SYSTÈME D'ARROSAGE :	<input type="checkbox"/> Arrosage mécanique <input type="checkbox"/> Arrosage automatique
LIEU D'ARROSAGE :	<input type="checkbox"/> Cour avant <input type="checkbox"/> Cour arrière <input type="checkbox"/> Cour latérale droite <input type="checkbox"/> Cour latérale gauche
Date de début de la période d'arrosage :	Date de fin de la période d'arrosage :
<small>Jour / Mois / Année</small>	<small>Jour / Mois / Année</small>
LA PÉRIODE D'ARROSAGE EST DE SEPT (7) JOURS CONSÉCUTIFS À COMPTER DE LA DATE DE L'ÉMISSION DU PERMIS.	
NORMES À RESPECTER POUR L'ARROSAGE EXTÉRIEUR	
Arrosage mécanique : Entre 20h et 22h Désigne l'arrosage avec un appareil qui doit être mis en marche et arrêté manuellement.	
Arrosage automatique : Entre 3h et 5h Désigne l'arrosage avec un appareil, actionné automatiquement, y compris les appareils électroniques ou souterrains.	
Arrosage manuel : En tout temps Désigne l'arrosage avec un tuyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation. L'arrosage manuel des pelouses, des haies, des arbres, des arbustes et des aménagement paysagers est permis.	
FRAIS DU PERMIS	
Permis d'arrosage extérieur	25.00 \$
4 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.	
Date de la demande	
<small>Jour / Mois / Année</small>	<small>SIGNATURE DU DEMANDEUR</small>

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com.

Découvrez de simples petits gestes du quotidien qui peuvent mener à de grandes économies d'eau potable en consultant notre fiche-conseil

Préserver l'eau potable, c'est l'affaire de tous!

www.valdavid.com